

# **Généralités sur les Risques Psycho-Sociaux**



www.presta-asso.fr

#### De quoi parle-t-on?

- Stress: déséquilibre entre la perception qu'une personne à des contraintes imposées par son environnement et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face.
- **Burnout :** stress répété et important : notion d'intensité et de durée dans le temps syndrome d'épuisement professionnel.
- Bore-out : épuisement professionnel par l'ennui, perte d'activité, responsabilité et/ou intérêt professionnel.
- Violences verbales (insultes, menaces...) ou physiques : violences externes (liées aux clients, usagers, patients...) ou internes entre salariés.

Cadre juridique spécifique

Harcèlement moral ou sexuel.



#### Les facteurs de risques

- Les exigences du travail : quantité de travail, pression temporelle, caractère haché du travail, rythme et complexité du travail, difficultés de conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle ;
- Les exigences émotionnelles : contact avec la souffrance, tensions avec le public, obligation de cacher ses émotions, peur au travail ;
- L'autonomie, les marges de manœuvre dans l'organisation et l'exécution du travail ;
- Les rapports sociaux : hiérarchique collègues public/clients... Absence de soutien social, violence au travail, incivilités, manque de reconnaissance, ambiance de travail ;
- Les conflits de valeurs : ne pas avoir les moyens de faire un travail de qualité, devoir faire des choses que l'on désapprouve la souffrance éthique, indignité de soi-même ;
- L'insécurité de l'emploi et du salaire, le changement, la concurrence...

## Des conséquences sur 3 niveaux

Pour les personnes	Pour le collectif	Pour l'organisation
Conséquences physiologiques		
Troubles du sommeil, maladies cardiovasculaires, organiques,		Baisse de la performance / présentéisme*
professionnelles, accidents du travail	Détérioration des modes de régulations	Augmentation de l'absentéisme, des arrêts de travail et des accidents du
Conséquences psychologiques		travail
Perte de confiance en soi et en ses	Dégradation de l'ambiance	a a a a a
compétences, anxiété, dépression, culpabilité, honte	Recul de liens de solidarité, d'entraide	Turn-over
	Perte d'efficacité et de concentration	Remplacement du salarié et formation
Conséquences comportementales Irritabilité, agressivité, retrait, perte de motivation, consommation de substances psychoactives, addiction, prise de risque, perte de contrôle de soi	Comportement de retour au prescrit	Hausse des cotisations AT-MP
		Dégradation de l'image de l'entreprise

<sup>\*</sup> Présentéisme : le présentéisme consiste pour un salarié à se rendre au travail avec un problème de santé physique ou psychologique, ce qui l'empêche d'être productif.

### Que doit faire l'employeur ?

La responsabilité de l'employeur est de prévenir les risques de dysfonctionnement de l'organisation pouvant avoir des conséquences sur la santé de ses salariés. Le risque RPS doit être intégré à la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels et donc être intégré dans le document unique d'évaluation des risques.



Article L. 4121-1 et suivants du Code du Travail

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs... »